

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MENACE TERRORISTE D'EXTRÊME DROITE -
(N° 877)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE UNIQUE

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« droite »,

insérer les mots :

« , d'extrême gauche et écologistes ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 5.

III. – En conséquence, à l'alinéa 3, après le mot :

« droite »,

insérer les mots :

« , d'extrême gauche et écologiste ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 6, après le mot :

« droite »,

insérer les mots :

« , d'extrême gauche et de groupuscules écologistes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Rassemblement National condamne fermement le terrorisme et ce peu importe l'idéologie qui le motive. Il prône sans ambiguïté une politique de fermeté pénale à l'égard de tous ceux qui commettent ou incitent ouvertement à commettre des actes terroristes. En ce sens, il ne s'oppose pas à la réalisation d'un rapport mais souhaite que celui-ci soit complet en incluant les groupuscules extrémistes issus de tous les bords politiques.